



Tribunal a donné un titre exécutoire pour rembourser une dette

Par **anna**, le **12/08/2009** à **22:55**

Bonjour, rn voici ma situation : dossier de surendettement en 99 (salaire de 2700 Fcs), après avoir raté des échéances l'organisme contacte un huissier, qui au vu de mon salaire négocie des versement de 20 euros et ensuite en 2004(novembre) j'accepte les versements à 40 euros(augmentation horaire travail).Juillet 2006, mutation je me suis retrouvée avec un loyer de 650 euros,frais d'essence 300/mois.je dépose un nouveau dossier de surendettement ; capacité de remboursement estimé à - de 177 euros. Je signale que j'ai un PEE. La personne qui s'occupe de mon dossier me dit qu'elle me fait passer au tribunal afin de débloquent mon PEE. Ayant déménagé et laisser par tél. ma nouvelle adresse à la BDF, je ne reçois pas le fameux courrier me permettant de me rétracter. Malheureusement mon compte bancaire a explosé / redéménagement pour me rapprocher de mon travail(je faisais 114km/jour), cautions préavis donc double caution (750 euros/mois), la banque me harcelait et, un titre exécutoire du tribunal qui autorisait à casser mon PEE. Vu la situation de mon compte, je n'ai pas honoré l'organisme. tout ceci en mai 2007 ; je ne vis plus avec la crainte d'une saisie de compte ; je gagne 1020 euros par mois(1 ado de 14 ans)à charge.mes parents sont décédés il y a plus de 25 ans, pas de famille. Je ne dors plus, je pense à tout ça et me dit que si j'avais voulu être malhonnête, je n'aurais pas dû bouger car mon fichage devait finir en avril en 2007.Je crois qu'il ne me reste plus qu'à me tirer une balle...On ne mène pas la grande vie, on se prive de tous même mon ado en a assez de cette situation.J'ai eu pour 650 euros de réparations sur véhicule de 19 ans : pour éponger tout ça je ne vous dis pas.Avec ce titre exécutoire, je suis définitivement perdue. Merci d'avoir lu ce post

Par **jeetendra**, le **13/08/2009** à **08:13**

CRESUS GIRONDErnPrésident : José MARTINEZrnTEL : 06 75 79 34 42rnjm.cresusgironde@orange.frnPermanencesrnLe lundi entre 9h00 et 17h00rnCENTRE ADMINISTRATIF D'ANDERNOSrn260 AV. DE LA REPUBLIQUErn33510 ANDERNOS LES BAINsrnTEL : 06 75 79 34 42rnLe mardi entre 14h00 et 18h00, avec ou sans rendez-vous.rnTraitement du consumérismernMAISON DES ASSOCIATIONsrn51 Cours tartasrn33120 ARCACHONrnTEL : 06 82 07 02 14rnLe vendredi entre 8h30 et 12h30rnTraitement du surendettement des ménagesrnMAISON DES ASSOCIATIONsrn51 Cours tartasrn33120 ARCACHONrnTEL : 06 75 79 34 42rnLe vendredi entre 9h00 et 16h30rnMairie du bourgrn33140 VILLENEUVE D'ORNONrnTEL : 06 75 79 34 42 ou 05 57 99 01 10rn-----rnLe lundi sur rendez-vousrnIE GRAND LIBOURNAISrnMairie de abzacrnrnTEL : 06 34 31 23 95rnTous les jours sur rendez-vousrnMairie de chamadellernTEL : 06 34 31 23 95rnCRESUS BOURGOGNErnMaison de la Solidarité 1er étage N° 9rnCentre Commercial Fontaine d'Ouchern21000 DIJONrnTEL : 06.99.52.31.72rnCresus.bourgogne@tele2.frnrnCRESUS BRETAGNErn5 Place Nicolas Appertn29200 BRESTrnTEL : 06.15.8.66.94rnwww.cresus-bretagne.frnrnAntennes RégionalesrnCRESUS FRANCHE COMTErn16, rue Saint ExuperyrnBUDGET ET CONSEILrn25200 MONTBELIARDnrnCRESUS ISERErn137 Rue MayoussardsrnFamille en Isèrern38430 MOIRANSrnTEL : 04.76.06.58.00rnPermanencesrnLe lundi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00rnLe mardi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00rnLe mercredi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00rnLe jeudi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00rnLe vendredi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00rnCRESUS ILLE DE FRANCErn2 Rue des Mésangesrn78990 ELANCOURTrnTEL : 06.33.09.50.47rnncresus.idf@laposte.netnrnAntennes RégionalesrnCRESUS MOSELLErnMaison des Services Lobaurrn17 rue du Commandant Taillanrn57370 PHALSBOURGnrnPrésident : Bernard CHAGOTrnTEL : 03.87.24.94.11rnncresus.moselle@wanadoo.frnrnPermanencesrnLe lundi entre 14h00 et 15h00rnLe mardi entre 14h00 et 15h00rnLe mercredi entre 14h00 et 15h00rnLe jeudi entre 14h00 et 15h00rnLe vendredi entre 14h00 et 15h00rnnpour un rendez-vous, téléphoner tous les jours de 14 à 16 heuresrnCRESUS MULHOUSErn1 rue d'Alsacern68100 MULHOUSErnTEL : 03.69.77.77.19nrnCRESUS NORD PAS DE CALAISrn51 rue d'Inkermannrn59100 ROUBAIXrnTEL : 03.20.68.45.50rnarianescresus@free.frnrnCRESUS PARISrn15, rue des Abessesrn75018 PARISrnTEL : 01.46.06.62.27rnwww.cresusparis.asso.frnrnPermanencesrnRéception tous les joursrnUniquement sur Rendez-vous.rnCRESUS PAYS DE LA LOIRErn3 rue Eugène Thomasrn44000 NANTESrnTEL : 02.40.72.40.05rnncresus-pdl@wanadoo.frnrnPermanencesrn06.74.76.24.40rnCRESUS POITOU CHARENTErn21 avenue des Cordeliersrn17000 LA ROCHELLErnTEL : 05.46.43.21.74rnncresus.poitoucharentes@club-internet.frnrnCRESUS VARrn736 Chemin de la Verlaguern83400 HYERESrnTEL : 04.94.38.41.06rnfrancine.olland@wanadoo.frnrnCRESUS VENDEErn2bis, route des sablesrn85190 AIZENAYrnTEL : 06.42.63.65.15rnaymey@orange.frnrnAntennes RégionalesrnPermanencesrnLe mardi entre 09h00 et 17h00rnCRESUS VOSGESrn87 Rue d'Alsacern88100 ST. DIE DES VOSGESrnAntennes RégionalesrnTEL : 03.29.55.48.38rnncresusvosges@orange.frnrn[fluo]UDAF de l'Hérault[/fluo]rn160, rue des Frères-Lumière rn34000 MONTPELLIER rnTél. : 04 99 13 23 45 rnFax : 04 99 13 23 01 rnE-mail : udaf34@wanadoo.fr rnSite internet : www.udaf34.fr nrnhttp://udaf34.fr nrnBonjour, ne baissez pas les bras, vous avez encore la possibilité d'obtenir un délai de grace de deux ans maximum (saisine du juge de l'exécution), contactez l'Association Cresus le plus proche de votre domicile pour un soutien juridique, une aide dans les démarches, très utile dans votre situation, également l'Udaf de Montpellier, courage à vous, bonne journée

Par **anna**, le **13/08/2009** à **18:46**

merci d'avoir répondu à bientôt